



Appel à Projets 2023

Subventions pour l'organisation de Colloques Scientifiques

SESSION 1 : Dépôt des demandes du 02 janvier 2023 au 27 mars 2023 : Colloque prévu entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 décembre 2023.

SESSION 2 : Dépôt des demandes du 12 mai 2023 au 5 septembre 2023 : Colloque prévu entre le 1^{er} Janvier 2024 et 31 Juillet 2024.

Constitution du dossier

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

1. Une lettre à l'attention de la Présidente du Conseil Scientifique National indiquant :
 - l'intitulé du colloque ;
 - ses objectifs et son importance dans la communauté scientifique française ;
 - date et lieu de colloque ;
 - le montant de la subvention demandée à la Ligue (à titre indicatif, le montant maximum attribué est de 5 000 €), l'utilisation prévue de la subvention et la lisibilité qui sera donnée à la participation de la Ligue ;
 - la portée nationale, européenne ou internationale du colloque ;
 - nombre de participants attendus.
2. Un programme prévisionnel aussi complet que possible mentionnant le nom des orateurs, leur affiliation et le titre de leur conférence.
3. Un budget prévisionnel (dépenses/ressources) justifiant le montant de la subvention demandée. Ce budget fera apparaître le nom des sponsors contactés, les montants demandés et les réponses obtenues.
4. Le cas échéant, un bilan financier de la précédente réunion certifié conforme par l'organisateur.
5. Un RIB qui sera utilisé pour le versement de la subvention.

Critères d'éligibilité

1. Les demandes concerneront uniquement les colloques organisés sur le territoire français.
2. Le thème du colloque devra être majoritairement consacré à un aspect de la lutte contre le cancer.
3. La subvention de la Ligue pour le colloque sera consacrée à favoriser la participation de jeunes chercheurs en cancérologie (invitation à parler, participation à coûts réduits).

La demande de subvention doit être adressée :

- ✓ par courriel à l'adresse électronique suivante recherche@ligue-cancer.net. Le format ZIP ne sera pas accepté.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation Recherche en écrivant au même courriel.